

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [thermitus-d-csdm-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/1b1e17879b2cf5a6f28ee8fa)

<https://www.cadre21.org/membres/1b1e17879b2cf5a6f28ee8fa>

Date d'obtention : 2024-11-01 18:24:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une stratégie de concertation entre les intervenant scolaire et les policiers .Cette stratégie vise la protection des jeunes et permet de mieux s'outiller face au phénomène de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre d'intervenir efficacement et cerner les besoins des jeunes surtout en matière de sécurité. Je vais être en mesure d'agir adéquatement et de limiter la propagation du phénomène.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas être dans le jugement

Ne pas voir le contenu , ne pas banaliser.